

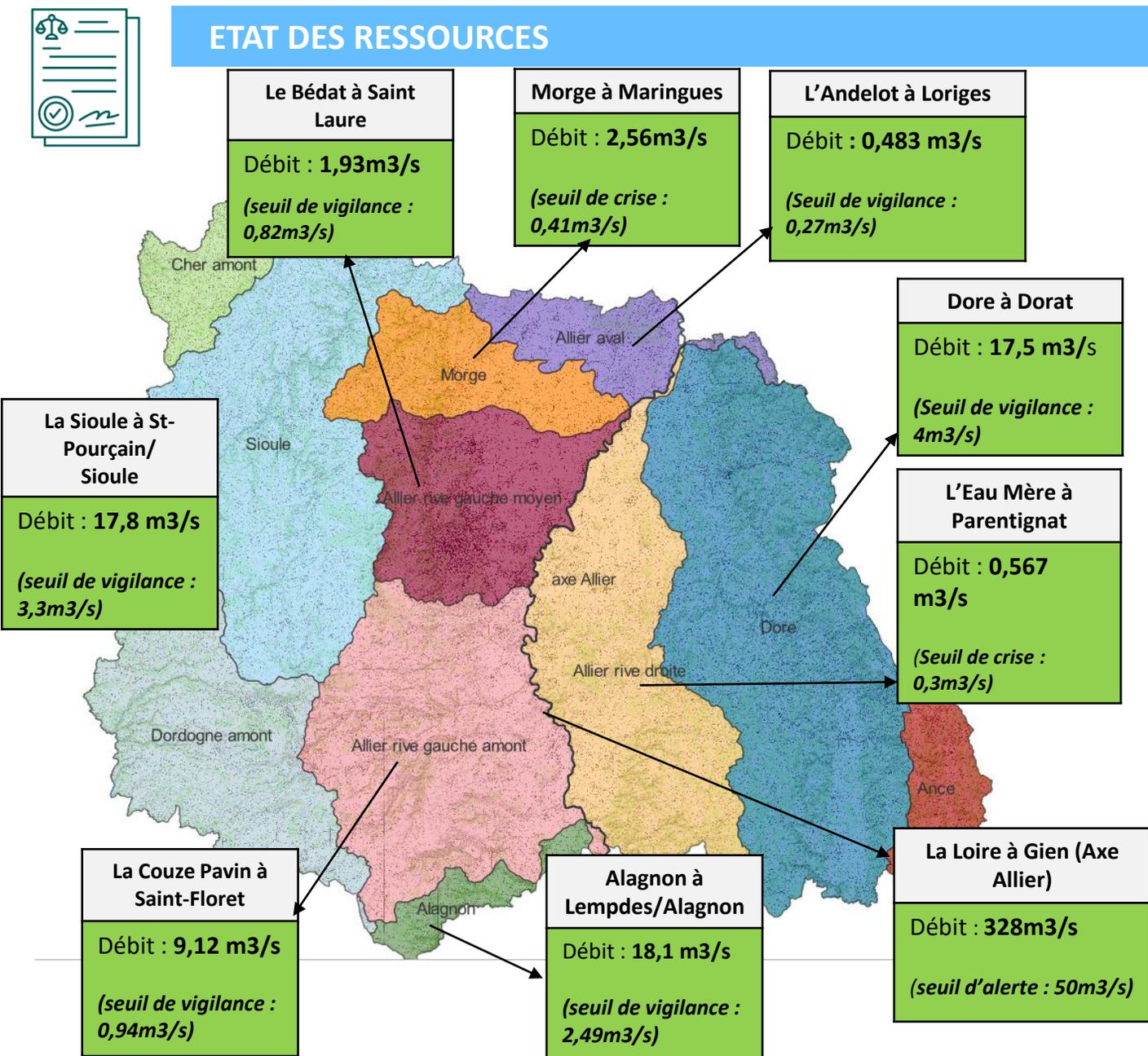


N°1  
21 mars 2023

## Sommaire

- État des ressources
- Météo/Climat
- Conseils et suivi état hydrique
- Infos diverses

## ETAT DES RESSOURCES



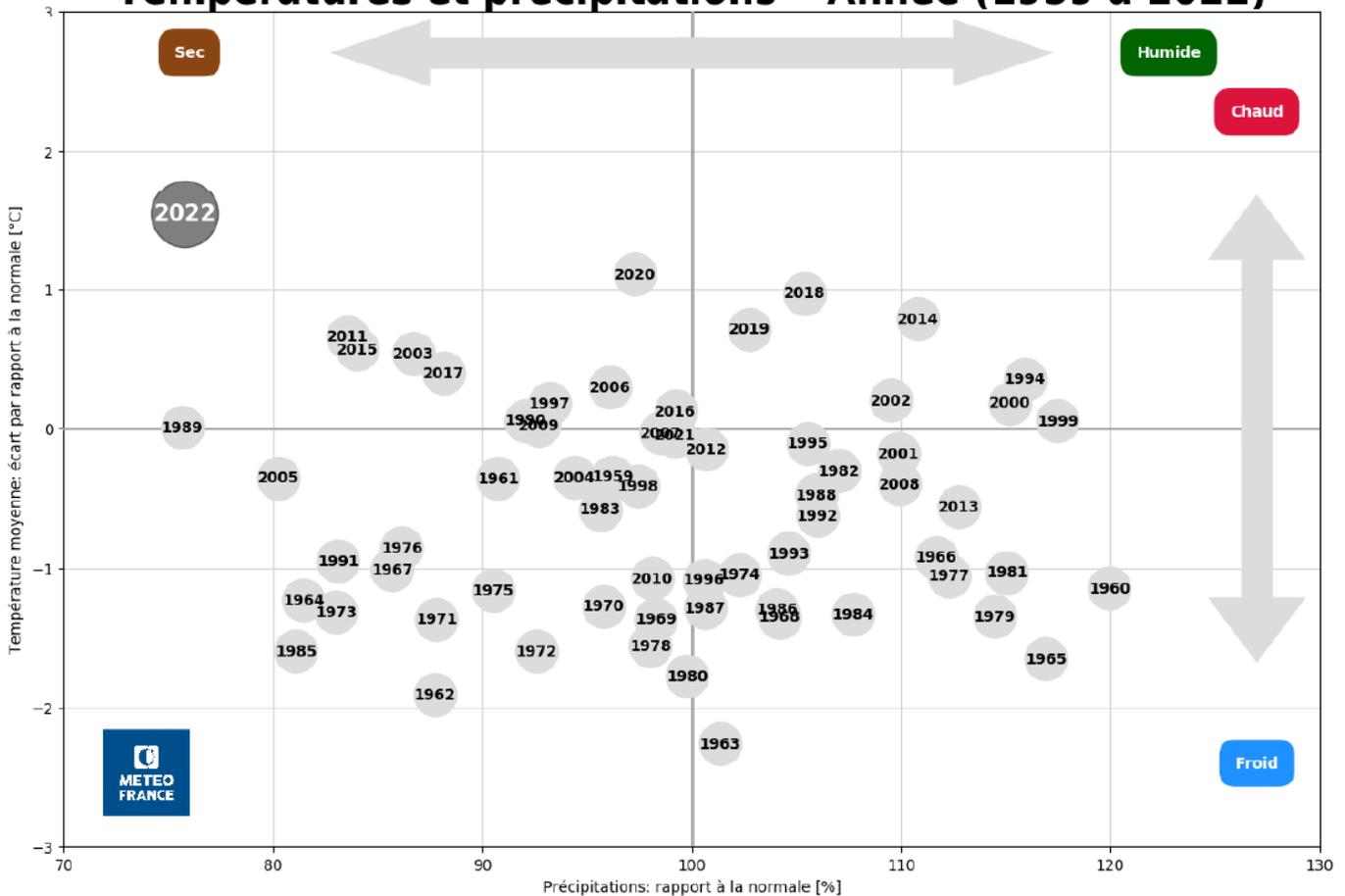


## Bilan 2022 – Une année chaude et peu arrosée

L'année 2022 a connu des températures au-dessus des normales dès le début d'année, puis des épisodes de chaleur au printemps et à l'automne. S'en sont accompagnés des épisodes de sécheresses intenses, dès le printemps, poursuivis durant l'été.

**Les températures importantes, le manque de pluviométrie, ainsi qu'un ensoleillement important ont donc provoqué un assèchement des sols historique.**

### Températures et précipitations • Année (1959 à 2022)

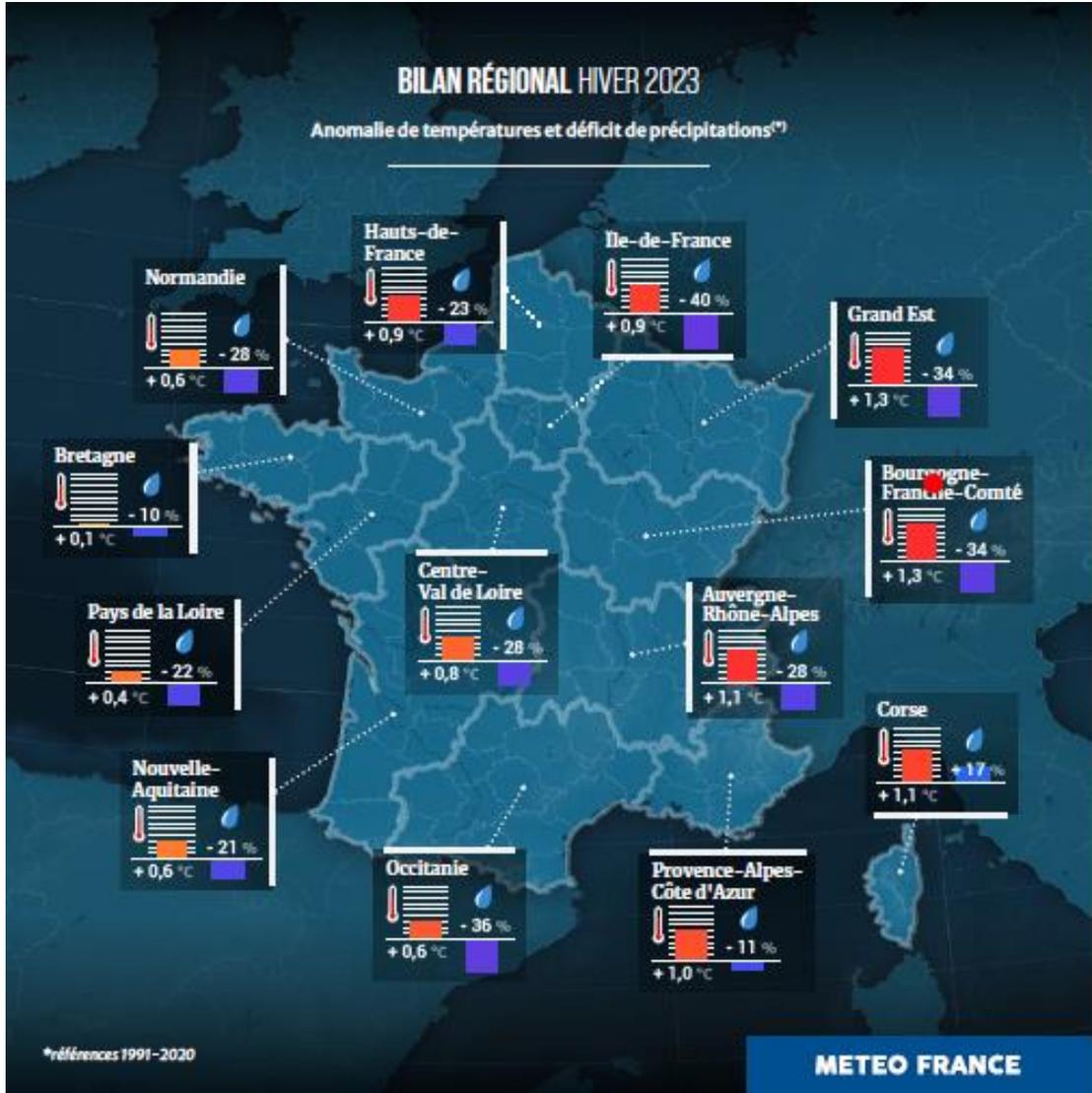




## Hiver 2023

La pluviométrie de cet **hiver a été déficitaire de 25%** (9ème hiver le plus sec depuis 1959). Le pays a connu **32 jours consécutifs sans pluies significatives entre le 21 janvier et le 21 février 2023**.

Les températures ont été globalement au-dessus des Normales (**+2 à 7°C du 19 décembre au 15 janvier**).



## Prévisions météo

Semaine du mercredi 22 mars au mardi 28 mars

	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar
T° min / max (°C)	5/18	11/21	8/13	6/12	4/9	2/6	1/14
Pluie (mm)	0	0	2.4	0.8	8.3	2	0

Station : Clermont-ferrand (source Météociel)



## CONSEILS IRRIGATION



### Blé

Les blés sont entre plein tallage et épi 1cm.

D'après Arvalis, il faut au moins 15mm dans les 15 à 20 jours qui suivent un apport d'azote. Cet élément est à prendre en compte pour décider d'un éventuel démarrage de l'irrigation. L'irrigation peut ainsi permettre de diminuer le risque de carence azotée début montaison (perte de talles).

« Règle de décision : si la pluie cumulée depuis l'apport d'azote jusqu'à 15 à 20 jours (selon le type de sol) après stade épi 1cm est inférieure à 15 mm avec une fourniture en azote faible (blé peu poussant) => une irrigation de 20 mm est conseillée pour l'azote » (source : Arvalis)

## INFOS DIVERSES



### Ne manquez pas la date !

Votre déclaration à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est à effectuer avant le 31/03/2023.

Si la déclaration n'est pas parvenue avant le 31/03/2023, des majorations seront appliquées.

<https://teleservices.lesagencesdeleau.fr> ou à partir du site : [www.lesgancesdeleau.fr](http://www.lesgancesdeleau.fr)

### Bulletin rédigé par :

Enora JACQUET, Ludmilla DESHAYES,  
Julie DENUELLE  
Conseillères irrigation.

**Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme**  
11 allée Pierre de Fermat  
63170 Aubière

[puydedome.chambre-agriculture.fr](http://puydedome.chambre-agriculture.fr)  



Avec le soutien financier de

